RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 13670
Numéro SIREN : 301 209 920
Nom ou dénomination : ABAQUEPLAST

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2022 sous le numéro de dépôt 16860

ABAQUEPLAST

Société par actions simplifiée

Au capital de 48.000 euros

Siège social : 41 avenue Gaston Monmousseau – 93240 Stains

RCS de BOBIGNY n°301 209 920

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

ET LE VINGT MAI A DIX-HUIT HEURES.

La Société AD SECURITE, Associée Unique de la société ABAQUEPLAST, société par actions simplifiée au capital social de 48.000 €, dont le siège est sis 41 avenue Gaston Monmousseau – 93240 Stains (ci-après la « Société »), est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- le rapport établi par le Président,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Associé Unique,
- la lettre de démission de Monsieur Marc LE MOEL

Monsieur Alexandre DUPUY préside la séance en sa qualité de Président de l'Associé unique.

L'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Marc LE MOEL de ses fonctions de Président par courrier en date du 18 mai 2022 adressé à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et une durée illimitée :

La société AD SECURITE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Ayant son siège social sis 50 Delaporte 94700 Maisons-Alfort
Immatriculée au registre du commerce est des sociétés de Créteil sous le n°911 645 174

Le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il est investi dans les limites légales et statutaires des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Président déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La détermination de sa rémunération est en cours de discussion. En tout état de cause, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

LE PRESIDENT
Représentée par son Gérant Monsieur Alexandre DUPUY
(Signature précédée de la mention « *bon pour acceptation des fonctions de Président* »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président